



Micro-épargne et développement économique :
les femmes en route vers l'égalité



TABLE DES MATIÈRES

• Résumé exécutif	5
• CARE et les femmes	6
• Une inégale insertion des femmes dans le marché du travail et l'économie	7
• Le système des AVEC : l'approche par l'épargne communautaire	8
• Les AVEC, un levier vers l'émancipation des femmes	10
• Vers une autonomisation économique durable	13
• Inclusion financière et participation des femmes dans le monde du travail	16
• Recommandations	17
• Notes	18

Toutes les photos de ce guide sont des photos prises pour CARE :

© Cyril Le Tourneur d'Ison : photo de couverture, pages 6, 7, 8, 10, 16

© Lucy Beck : page 5

© Josh Estey : pages 13, 17

Auteure du rapport : Sophie Chassot, contributrices : Sofia Dagna et Aude Lucet

Imprimé en mars 2017



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les inégalités de genre constituent l'une des causes profondes de la pauvreté. Actuellement, aucun pays n'a encore atteint l'égalité de genre : sous-représentées dans les instances de décision, encore victimes de discriminations et de violences, les femmes doivent faire face à de nombreux obstacles dans leur vie professionnelle ou personnelle. Pourtant l'égalité des sexes est un droit humain fondamental. De plus, les femmes sont des actrices clés du développement. Renforcer leur autonomisation est nécessaire pour parvenir à un développement juste, durable et inclusif.

Depuis 26 ans, CARE travaille sur l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces associations permettent aux femmes d'épargner en commun et de disposer de ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus ou subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. En fournissant aux femmes un accès à des services financiers tels que l'épargne ou le crédit, les associations villageoises sont un premier pas pour elles vers l'autonomisation économique puis vers une insertion professionnelle plus durable. Le développement d'activités génératrices de revenus permet aux femmes les plus vulnérables de sortir progressivement de la pauvreté et de renforcer leur résilience en cas de crises majeures.

L'autonomisation économique ouvre ensuite la voie vers une émancipation plus complète des femmes. En devenant autonomes financièrement, les femmes sont davantage décisionnaires de leur propre destin. Les AVEC (associations villageoises d'épargne et de crédit) leur permettent de recevoir des formations et un accompagnement pour une meilleure connaissance et mise en œuvre de leurs droits et pour renforcer leur confiance en elles. Cette passerelle vers l'émancipation est nécessaire pour s'assurer que les femmes aient un accès égal aux espaces de décision et de pouvoir tant au niveau économique que social et politique.

Pour autant, pour que cette autonomisation soit durable, il est nécessaire d'adopter une approche globale, notamment en incluant les hommes et les garçons dans le travail pour l'autonomisation des femmes. Sensibiliser les hommes à l'importance de l'égalité de genre et au respect des droits des femmes, c'est s'assurer de faire d'eux des alliés du changement. Afin de faire évoluer durablement les normes sociales et les mentalités, il est nécessaire d'inclure l'ensemble de la communauté au processus d'émancipation des femmes. Pour transformer l'essai vers une émancipation durable, CARE inclut les hommes et les garçons et travaille avec toute la communauté pour que les AVEC soient un tremplin permettant aux femmes de devenir des actrices incontournables du développement économique, social et politique.

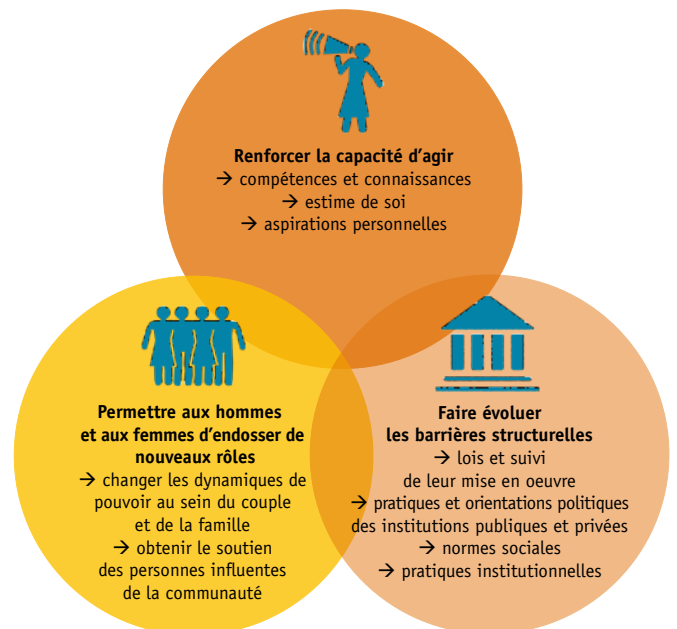


CARE ET LES FEMMES

Dans toutes ses actions, CARE s'engage à adopter une approche basée sur les droits humains, visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à contribuer à une plus grande autonomisation des femmes et des filles et à mettre en lumière leur indéniable apport au développement. Sans égalité des sexes, il ne pourra y avoir de développement durable pour tous et toutes. Les actions de CARE, au sein de sa mission de lutte contre la pauvreté et de justice sociale, visent à répondre aux différents besoins des populations affectées tout en permettant aux femmes et aux filles non seulement d'exercer leurs droits mais aussi de remettre en cause les systèmes et les structures qui perpétuent l'inégalité entre les genres.

Dans ses projets sur le terrain ou dans ses actions de plaidoyer, CARE agit pour renforcer l'autonomisation des femmes en travaillant sur plusieurs dimensions :

- **le renforcement de la capacité d'agir** des femmes : CARE leur permet de développer leurs connaissances et compétences, favorise la confiance en elles et facilite leur accès aux ressources.
- **la promotion de relations de pouvoir équitables** : CARE aide les femmes à comprendre leurs droits et les encourage à participer aux décisions prises au sein de leur famille et de leur communauté.
- **l'évolution des structures et normes sociales** : CARE soutient l'adoption et la mise en œuvre de lois et de pratiques permettant aux femmes d'exercer leurs droits en toute autonomie.



Afin de parvenir à une égalité de genre et à un développement durable, il est important de combiner ces trois dimensions de l'autonomisation pour obtenir des résultats durables.

S'engager pour l'égalité de genre signifie pour CARE s'assurer que les femmes, autant que les hommes, soient consultées et que leurs besoins spécifiques et intérêts stratégiques soient pris en compte dans chaque action mise en place sur le terrain pour s'assurer de son impact transformatif sur les inégalités de genre. L'égalité de genre nécessite de transformer les rôles attribués aux femmes et aux hommes, de modifier les lois qui perpétuent les inégalités et de promouvoir des relations équitables entre hommes et femmes.



UNE INÉGALE INSERTION DES FEMMES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'ÉCONOMIE

La distribution inéquitable du pouvoir, des ressources et des responsabilités en faveur des hommes contribue à l'exclusion partielle ou totale des femmes des sphères politiques, économiques et sociales de la société. Dans le monde, les femmes effectuent 66% du travail, produisent 50% de la nourriture et pourtant ne perçoivent que 10% des revenus¹.

Un accès inégal aux ressources économiques

Dans de nombreuses parties du monde, les femmes sont surreprésentées dans l'économie informelle et dans les emplois précaires. Les femmes ont une probabilité plus grande que les hommes d'occuper un emploi précaire en Afrique du Nord (55% contre 32%), au Moyen-Orient (42% contre 27%) et en Afrique subsaharienne (presque 85% contre 70%)². Le travail des femmes se concentre aussi très souvent dans des secteurs d'activités assez restreints et à faible valeur ajoutée, comme le travail familial, la main d'œuvre agricole, le secteur manufacturier ou le commerce. En Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne, les femmes représentent plus de 60% de la main d'œuvre agricole et elles sont moins de 20% à avoir accès à la propriété dans le monde³. Elles sont également moins bien rémunérées que les hommes puisque lorsque les hommes gagnent en moyenne 1 euro, elles gagnent seulement 80 centimes⁴.

Toutes ces inégalités découlent de normes sociales et de préjugés encore ancrés dans les sociétés. Ces normes restreignent l'accès des femmes à l'emploi, aux ressources et freinent donc leurs opportunités d'autonomisation économique.

L'exclusion des services financiers

Les femmes ont un accès plus restreint à l'épargne et aux crédits formels, ce qui est un frein pour pouvoir développer une activité génératrice de revenus. En effet, 40% de la population féminine mondiale n'a pas accès à des services financiers formels⁵. Une femme a 20% de chances en moins qu'un homme de posséder un compte bancaire et 17% de chances en moins d'avoir recours à un emprunt formel⁶.

Pourtant, favoriser l'insertion des femmes sur le marché du travail et promouvoir un accès plus équitable aux ressources et au pouvoir est à la fois nécessaire pour garantir le respect des droits des femmes et bénéfique pour les femmes ainsi que pour l'ensemble de la communauté. En effet, l'autonomisation économique permet aux femmes de davantage exercer leurs droits et d'avoir plus de responsabilités tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, et ainsi de pouvoir s'investir dans les milieux sociaux et politiques. Leur autonomisation économique est nécessaire à l'amélioration de leurs moyens de subsistance mais aussi à ceux de leur famille et communauté.



LE SYSTÈME DES AVEC

L'APPROCHE PAR L'ÉPARGNE COMMUNAUTAIRE

Pour atteindre des personnes exclues de tout service financier, formel ou informel, CARE, sur le principe des «tontines» traditionnelles, a développé une approche fortement décentralisée et basée sur l'épargne communautaire. Initié par CARE Niger en 1991, le concept d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) mise sur la capacité de micro-épargne des populations les plus pauvres. Les groupements d'AVEC permettent aux femmes d'épargner en commun et d'avoir des ressources suffisantes pour développer des activités génératrices de revenus ou de pouvoir investir dans l'éducation ou la santé de leur famille. En parallèle, les femmes améliorent leur estime d'elles-mêmes et la compréhension de leurs droits et participent activement aux prises de décision. Ayant démontré son impact sur la vie des communautés au travers des témoignages des femmes bénéficiaires, ce concept a depuis été repris par de nombreuses organisations : en 2014, plus de 8,6 millions de personnes dans le monde étaient membres d'une AVEC dont 3,7 millions dans le cadre d'une association créée par CARE.

Le fonctionnement des AVEC

La plupart des AVEC sont initiées à partir de petites communautés locales : les membres se connaissent déjà avant le début du projet, ce qui facilite les relations de confiance et de solidarité qui se créent au sein de l'association d'épargne et de crédit et renforce la responsabilisation des membres. Chaque groupement d'AVEC, composé de 15 à 25 membres, a un comité de gestion : un-e président-e, un-e trésorier-ère, trois détenteurs-rices des clés, qui sont en charge du bon fonctionnement du groupement et de la caisse. Les membres de l'AVEC se réunissent une fois par semaine et contribuent à la formation d'une épargne commune. Très souvent il peut s'agir de très faibles montants, les femmes contribuent à hauteur de 0,07€ et les sommes épargnées peuvent ensuite aller jusqu'à 3,5€. Même si les montants sont faibles, les AVEC peuvent capitaliser d'importantes sommes : au Rwanda, plus de 144 000 personnes, dont 78 % sont des femmes, ont rejoint une AVEC et ont épargné plus de 2,2 millions de US\$ au total en 3 ans.

Les principes de base des AVEC

- **Épargne** : Une AVEC, est formée de 15 à 25 membres qui se réunissent à fréquence hebdomadaire pour mettre en commun leurs économies conservées dans une caisse fermée à clé.
- **Emprunt** : L'épargne collectée permet aux membres d'emprunter de faibles sommes pour un achat ou un investissement ou pour développer une activité génératrice de revenus par exemple. Cela fonctionne aussi comme une assurance pour

- **200 000** associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) dans **35** pays
- **70%** des membres des AVEC sont des femmes
- Ces groupes génèrent plus de **350 millions** de transactions financières chaque année et des millions de dollars d'économie annuelle
- Le taux de remboursement est de **99%**

les moments difficiles. Dans un souci permanent de responsabilisation, les membres doivent préalablement épargner 10% de la somme qu'elles souhaitent emprunter.

- **Partage** : À la fin de la période convenue, l'épargne accumulée et les intérêts générés par les prêts sont répartis entre les membres, proportionnellement au montant épargné par chacun.
- **Solidarité** : Une part de l'épargne est destinée aux imprévus (drames familiaux/communautaires, catastrophes naturelles).

LES ATOUTS DES AVEC

→ **La simplicité de mise en œuvre**, qui ne nécessite pas d'infrastructures ni ne génère de coût pour la communauté en dehors de l'épargne hebdomadaire. Cela permet aux communautés de s'approprier au mieux le mécanisme. Ainsi, les montants à épargner et à rembourser sont définis ensemble, selon la capacité d'épargne de la communauté.

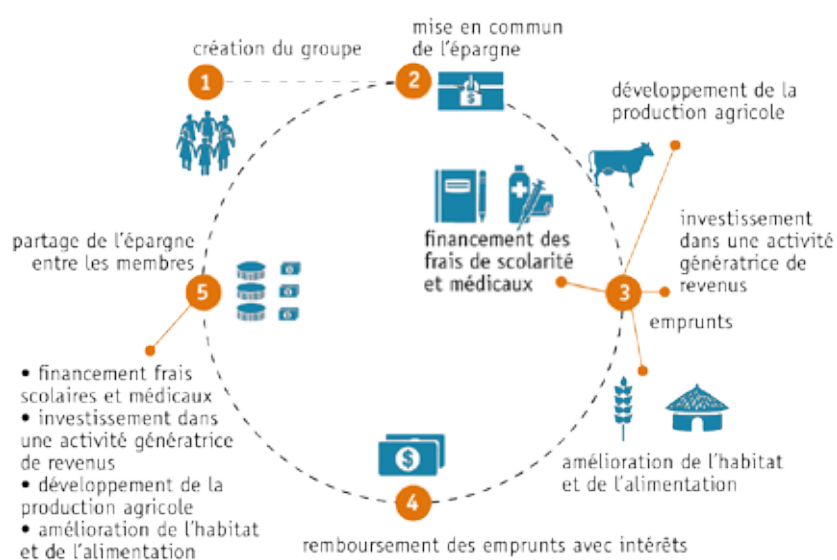
→ **La transparence du système** est également un des atouts de ces associations : le système de gouvernance de ces groupes est démocratique et participatif et les procédures sont transparentes. Toutes les transactions sont effectuées pendant les réunions, en présence de tous les membres. On utilise une caisse fermant à clé qui évite tout transfert d'espèces non autorisé.

→ **La pérennité et l'autonomie** des groupements des AVEC est également une des clés de la réussite de ces groupements : les membres gèrent eux-mêmes leur association et leur épargne. CARE n'injecte aucun fonds dans la caisse de l'AVEC. Cette autonomie garantit une vraie durabilité du projet : 90% des groupements continuent d'exister après le départ de CARE. En 2005, lorsque CARE quittait le Zanzibar (Tanzanie), elle avait formé 46 AVEC. En 2010, elles étaient 250. Cette diffusion rapide de la méthode des AVEC permet d'obtenir un effet multiplicateur plus important dans une région d'intervention et de permettre à un plus grand nombre de femmes d'accéder à l'autonomie financière.

→ **La génération d'emploi** : CARE accompagne les groupements d'AVEC en formant des agents de village ou des facilitateurs pour encadrer les membres des AVEC et leur en expliquer le fonctionnement. Au bout d'un an, ces personnes deviennent indépendantes et sont rémunérées par les groupes qu'elles aident à former, ce qui permet de s'assurer de la pérennité du projet.

→ **Les formations dispensées** : Les équipes de CARE sont également présentes pour encadrer les groupements à travers des sensibilisations sur le genre et des formations techniques et juridiques, ce qui permet de renforcer les capacités et les connaissances des femmes.

Le fonctionnement des AVEC



Micheline, présidente d'une AVEC, Haïti, Port au Prince

« Avec cette association d'épargne villageoise, CARE nous a permis de développer une technique sans « déranger » ni les banques, ni l'État. J'ai compris qu'en se mettant ensemble, on pouvait avancer et progresser, en se faisant confiance. Nous avons retrouvé le sourire. Par rapport à notre investissement de départ, on a peut-être gagné deux à trois fois plus. J'ai emprunté deux fois, pour acheter des tissus et développer une activité de couture. Le message que je veux adresser à toutes les femmes dans le monde, c'est de croire en elles-mêmes parce qu'elles sont le moteur de la société et qu'elles peuvent faire beaucoup de choses, si elles ont la volonté. »



LES AVEC, UN LEVIER VERS L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

L'impact économique des AVEC

L'objectif premier des associations villageoises d'épargne et de crédit est de renforcer l'autonomisation économique des populations les plus vulnérables. Les bénéfices immédiats des AVEC sont donc économiques :

- **L'épargne permet aux populations membres des AVEC de constituer des actifs et développer des activités génératrices de revenus** : il s'agit souvent de petits commerces, de transformation de produits agro-alimentaires, d'artisanat, etc. Les petites entreprises représentent plus de 45% des emplois dans les pays en développement. Leur croissance est vitale à la création d'emplois et à la prospérité. Très souvent, les femmes exercent déjà des petites activités mais l'accès à l'épargne et au crédit leur permet de les développer et de sécuriser leur investissement sur le long terme. Ainsi, grâce à l'épargne générée, les femmes peuvent avoir les moyens d'acquérir des biens productifs généralement possédés par des hommes tels que des terres ou du bétail. Outre l'investissement sur le long terme, les AVEC peuvent dans un premier temps servir à répondre aux besoins premiers des femmes et de leur foyer en assurant des revenus suffisants pour la sécurité alimentaire et la scolarisation des enfants. Dans un deuxième temps, les AVEC ont pour but de sécuriser des entrées d'argent pérennes via l'investissement dans une activité génératrice de revenus.
- **Réduire la probabilité de souffrir des chocs et des aléas**. L'une des principales caractéristiques de la pauvreté est de bénéficier d'un revenu qui est saisonnier et irrégulier. L'accès à des mécanismes d'épargne permet aux familles de surmonter les périodes difficiles et d'améliorer leur quotidien tout au long de l'année en évitant l'endettement et la décapitalisation de leurs biens pendant la période de soudure, en cas d'urgence ou de chocs climatiques. La microfinance gérée par la communauté sous forme d'épargne peut donc jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, en réduisant la vulnérabilité aux aléas quotidiens. Cela se vérifie également en cas de crises importantes telles que les catastrophes naturelles ou les conflits. Les AVEC renforcent les capacités d'absorption des chocs dans les communautés et se sont avérées être d'importants mécanismes de résilience en ces périodes de troubles.

L'impact politique et social des AVEC

Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes peut aussi être un levier vers une émancipation plus totale des femmes, à la fois sociale et politique. En accédant au secteur productif, les femmes s'extraient de l'espace privé du foyer et occupent des rôles plus visibles dans leur communauté. CARE accompagne les femmes membres des AVEC avec des formations sur l'alphabétisation et des groupes de parole pour renforcer l'estime de soi, connaître et revendiquer leurs droits.

Selon une étude menée par CARE et plusieurs autres organisations, en 2012 dans 11 pays :

- **39,7%** des femmes interrogées, membres d'AVEC, déclarent influencer les décisions prises par leur mari (contre 29,8% en 2009)
- **28%** ont une forte influence dans leur communauté (contre 22% en 2009)
- **70%** contrôlent davantage leurs ressources financières (contre 65,5% en 2009).

CAMEROUN : LES AVEC, OUTIL POUR LA RÉSILIENCE

Le Cameroun est particulièrement vulnérable aux risques climatiques à cause d'épisodes chroniques de sécheresse et d'inondations, qui participent à la dégradation du cadre de vie des populations. CARE France et CARE Cameroun ont mis en place un projet afin de renforcer les capacités économiques et d'adaptation des femmes et de leur communauté pour mieux faire face aux aléas climatiques et agir sur l'insécurité alimentaire.

Les communautés camerounaises sont accompagnées pour pouvoir anticiper l'arrivée des prochaines périodes de crise, ainsi que leurs conséquences. C'est pourquoi CARE a instauré des systèmes communautaires d'alerte précoce qui permettent de surveiller et de collecter des informations sur les aléas potentiels afin de déclencher des interventions coordonnées.

Ainsi, au Cameroun, des volontaires communautaires ont été équipés de bicyclettes et de téléphones portables pour surveiller les territoires et donner l'alerte en cas de signes d'aléas climatiques. En parallèle, CARE a mis en place des AVEC, qui apportent un support financier à ses membres, et plus particulièrement aux femmes, leur permettant ainsi de renforcer leur résilience.

Grâce au projet de CARE au Cameroun, les femmes sont capables de planifier et d'envisager les changements météorologiques dans leurs activités économiques, agricoles et quotidiennes pour être plus résilientes face à ces crises à l'avenir. Certains membres des AVEC ont rapporté que leur capital économique de départ avait été augmenté d'au moins de 50%, relevant ainsi leur pouvoir d'achat.

Les AVEC permettent de renforcer notamment :

- **La cohésion sociale**

La plupart des AVEC mettent en place un fonds social pour couvrir les frais en cas d'urgences mineures. Une caisse de solidarité propose alors des dons de faible montant aux membres en difficulté. Si tous les membres se mettent d'accord, le fonds d'épargne peut financer des investissements collectifs tels que l'élevage ou la création de banques de céréales. La création de ce type de filet de sécurité alimentaire permet aux communautés de faire face aux crises.

- **Le développement personnel**

Les AVEC permettent également d'améliorer la confiance en soi et dans certains cas permettent la diffusion de l'information sur les droits via des sessions de sensibilisation sur des sujets tels que les mutilations génitales, l'héritage, les mariages précoces. Le développement de projets dans l'AVEC et la participation des membres à l'autogestion du groupe jouent également un rôle important sur leur confiance en elles.

- **L'accès aux instances de prises de décision et de pouvoir**

L'émancipation économique et la participation aux dépenses de leur foyer encouragent les femmes à s'affirmer au sein de leur famille et à participer dans les décisions prises. Ce renforcement se manifeste également au niveau local et national. Les membres des AVEC sont plus susceptibles de participer à un organe de prise de décision communautaire. Elles osent également faire entendre leur voix. Ainsi, au Niger, d'après une étude sur 60 villages, en 2004, 45 des 260 postes de conseillers municipaux étaient occupés par des femmes, membres d'AVEC qui avaient créé leurs propres activités génératrices de revenus. En 2011, elles étaient 140.

MAROC : L'ALPHABÉTISATION, UN INSTRUMENT POUR L'AUTONOMISATION

Dans le cadre d'un projet développé au Maroc sur les AVEC et afin de favoriser l'autonomisation sociale des femmes et de leur permettre de s'insérer au mieux dans le système économique, un programme d'alphabétisation a été mis en place pour 200 femmes. Les bénéfices de ces séances d'alphabétisation ont été rapidement visibles dans les changements de comportement des femmes : les dépenses sont mieux anticipées selon leur budget. Les femmes bénéficiaires du programme d'alphabétisation savent désormais faire la différence entre le capital et le bénéfice, par exemple. L'alphabétisation dans ce cas est un instrument pour l'inclusion financière des femmes vulnérables, afin d'augmenter leur capacité de réussite dans leur entreprise.

Le renforcement des droits fonciers

Dans de nombreux pays, le droit national et la tradition restreignent l'accès des femmes à la terre par rapport aux hommes, ce qui limite non seulement leurs droits, leur indépendance financière mais aussi leur émancipation. L'achat ou l'héritage de terres par les femmes, dans des régions où les ressources naturelles sont limitées, suscitent souvent des réactions hostiles. Les AVEC peuvent être un vecteur de diffusion de l'information sur les droits fonciers pour les femmes. Des formations sont alors dispensées en parallèle des AVEC sur l'accès à la terre et un accompagnement juridique est proposé pour les femmes confrontées à un conflit foncier. Grâce à ces formations, les femmes peuvent faire valoir leurs droits et revendiquer un accès équitable à la propriété foncière.

Au Bénin et au Togo, la mise en place des AVEC a contribué à changer la perception des femmes sur leurs capacités à subvenir de façon autonome à leurs propres besoins et aux dépenses du ménage. Paguidame Nagour, présidente d'une AVEC, a ainsi pu louer une parcelle de terre et acheter des sacs d'engrais grâce au prêt contracté auprès de l'AVEC.

Les femmes participant aux AVEC ont gagné du pouvoir économique, amélioré leur statut au sein de leur ménage mais aussi de leur communauté. En effet, les femmes du Bénin-Togo, ayant participé à une AVEC dans le cadre du projet Atchè mi ton, sont maintenant associées aux prises de décision dans la communauté pour près de 73% d'entre elles.

Une femme membre d'une AVEC Adankpé, Bénin

« Je suis en conflit foncier avec mon frère puisqu'après le décès de notre père en 2011, mes frères ont, conformément à la tradition, procédé au partage de l'héritage sans me prendre en compte car je suis une femme. Face au refus de mon frère, j'ai eu recours à la juriste qui intervient dans le cadre des AVEC. Elle a rencontré mon frère à plusieurs reprises et elle a fini par le convaincre qu'il faut aussi tenir compte des femmes dans le partage de l'héritage. L'initiative Atchè mi ton m'a aidée à obtenir des droits de propriété avec tous les documents à jour. Je suis très heureuse d'être propriétaire foncier comme mes frères. »

BÉNIN-TOGO : L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE PAR L'ACCÈS À LA TERRE

L'autonomisation des femmes passe avant tout par leur indépendance économique. C'est pourquoi CARE a initié le projet Atchè mi ton (ce qui signifie en langue locale « c'est notre droit d'avoir accès à la terre ») pour que les femmes du Bénin et du Togo accèdent à la propriété foncière. Dans ces pays, la méconnaissance des textes juridiques, le taux d'analphabétisme très élevé chez les femmes vivant en milieu rural et les obstacles liés à la tradition bloquent l'accès des femmes aux terres. Pendant cinq ans, CARE a donc mené des actions au Bénin et au Togo afin de renforcer des systèmes locaux de promotion et de protection des droits fonciers des femmes. Les groupements d'AVEC sont le lieu idéal pour dispenser des formations aux femmes qui se réunissent et leur faire connaître leurs droits. En associant les groupements d'AVEC à des formations complémentaires, les AVEC deviennent un tremplin pour renforcer les droits des femmes et leur autonomisation dans d'autres domaines. Ainsi, Madelaine Eke, présidente d'une AVEC, a été sensibilisée sur ses droits et a pu récupérer une terre reçue en héritage alors que ses frères voulaient la vendre. Aujourd'hui, les membres des AVEC du Bénin et du Togo peuvent compter sur l'entraide en cas de conflit familial pour récupérer des parcelles de terre.



VERS UNE AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DURABLE

Le passage à l'échelle

Une fois le groupement d'AVEC constitué et les premiers fruits de leur épargne récoltés, il est important de s'assurer que l'adhésion à l'association aura un impact transformatif pour les populations et qu'elle pourra à terme à la fois renforcer leur autonomisation économique et leur permettre de sortir de la pauvreté. Un des enjeux est d'accompagner les membres des AVEC dans leur utilisation de l'épargne afin qu'ils passent d'une épargne consommatrice, qui leur permet de faire face à leurs besoins quotidiens et urgents, à une épargne productrice. L'épargne productrice est l'épargne qui va leur permettre d'investir dans une activité et de leur assurer des revenus durables.

Une des solutions pour s'assurer de l'impact économique de l'investissement d'un membre peut être de créer une activité génératrice de revenus collective et non individuelle, qui permettra d'unir les épargnes et les compétences de chacun des membres des AVEC et de bâtir une activité plus stable et plus productive. Pour accentuer le passage à l'échelle et les retombées positives sur les populations, des fédérations d'AVEC sont également mises en place : plusieurs groupements d'AVEC d'une même région se regroupent pour créer des entreprises collectives. La création d'activités collectives ou de fédérations d'AVEC permet aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie financière, de pouvoir s'insérer sur le marché du travail et de devenir des actrices économiques importantes.

HAÏTI : LA CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION D'AVEC ET D'UNE ENTREPRISE COLLECTIVE

En Haïti, 88% de la population rurale vit sous le seuil de pauvreté contre 45% en milieu urbain. En milieu rural, 43,7% des ménages haïtiens ont une femme cheffe de famille. Le projet PACI, géré par CARE, a lieu en milieu rural, dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Ce projet a pour but de renforcer l'accès à des services financiers de base pour 8000 membres de 261 AVEC, dont 70% sont des femmes, et permettre ainsi de diminuer la vulnérabilité des ménages haïtiens face aux différents chocs tels que les désastres naturels, la perte d'une récolte ou de biens par exemple.

Dans le cadre de ce projet, une Fédération des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (FAVEC) a été mise en place et regroupe 70 AVEC (sur un total de 261). La création de la FAVEC a été impulsée par les équipes du projet qui ont sensibilisé et aidé les groupes d'AVEC à se fédérer et à investir dans des entreprises collectives pour encourager l'approche de l'économie sociale et solidaire. La FAVEC a donc été accompagnée techniquement et financièrement pour créer une entreprise de commercialisation du riz local, la première de la région. La mise en place d'AVEC en fédération a permis la création d'une entreprise d'une plus grande importance, plus stable financièrement et permettant aux membres de sortir progressivement de la pauvreté. Chaque année, les AVEC qui ont investi recevront 70% des bénéfices et les 30% seront ajoutés au capital de l'entreprise. La fédération a également permis de renforcer la cohésion sociale et la participation des femmes dans la prise de décision.

Selon le contexte, il peut exister quelques limites à la mise en œuvre des AVEC et à leur impact positif sur les communautés :

- Le modèle des AVEC est plus adapté aux milieux ruraux puisqu'il s'appuie souvent sur des petites communautés dont les membres sont proches les uns des autres. Plus un tissu social est solide, plus la confiance sera forte rapidement entre les membres et plus l'accès à l'épargne et à l'emprunt pour les membres sera facilité. En contexte urbain, sans ce tissu social déjà constitué, il est parfois plus difficile de créer un groupement d'AVEC.
- Les AVEC ont pour but de venir en aide aux populations les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux systèmes financiers traditionnels ou aux instituts de micro-crédits. Même si une association peut fonctionner avec un très faible niveau d'épargne, il faut reconnaître une limite non résolue : l'efficacité de la dynamique d'épargne dépend du niveau de pauvreté. Si des membres sont dans l'incapacité de participer à l'épargne collective faute de moyens, ils ou elles ne peuvent pas accéder au groupe d'épargne. Cette limite est un biais au fait de vouloir toucher les populations les plus vulnérables.
- Au sein des AVEC, les postes de président-e, de trésorier-ère ou de secrétaire sont souvent occupés par des hommes lorsque les AVEC accueillent de nouveaux membres masculins. Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant au respect de la parité dans l'ensemble des instances ou des postes de décision de l'AVEC.
- Les AVEC, en favorisant l'autonomisation des femmes et en leur permettant de s'extraire du cadre privé du foyer, peuvent bouleverser les rapports de pouvoirs préétablis dans la société. Dans certains contextes, les hommes peuvent se sentir menacés par la contribution économique des femmes aux dépenses de leur famille ce qui bouleverse l'équilibre des pouvoirs au sein de la famille et a pu provoquer une augmentation des violences faites aux femmes.

Faire des hommes et des garçons des alliés pour l'autonomisation des femmes et des filles

A l'origine, les groupements d'AVEC se concentraient uniquement sur les femmes et travaillaient à renforcer leur indépendance financière et à les aider à sortir de la pauvreté. Pourtant, trois types de cas assez fréquents se sont développés dans la communauté et particulièrement chez les hommes en réaction à l'appartenance des femmes aux AVEC :

- La responsabilité et l'autonomie accrue des femmes suite à leur appartenance à un groupe d'AVEC génèrent dans certains cas des situations de violences domestiques physiques ou verbales ;
- Certains hommes se sont désengagés totalement des dépenses du foyer dès que leur femme a eu accès à un revenu, leur laissant la charge de toutes les dépenses courantes et limitant ainsi toute possibilité d'autonomisation économique pour ces femmes ;
- D'autres hommes s'accaparent l'argent gagné par les femmes dans le cadre de leur activité génératrice de revenus et ne leur laissent aucune liberté dans l'utilisation de l'argent ni aucun pouvoir de décision économique.

Pour éviter l'apparition de ce type de cas et s'assurer que les AVEC favorisent un accès égal aux opportunités, il est nécessaire d'inclure les hommes et les garçons et de les sensibiliser à l'importance de l'autonomisation des femmes. C'est souvent le mari qui autorise ou non la participation des femmes aux AVEC et la création d'activités génératrices de revenus.

El Houari HAKIMI, imam de Dâar Al Ghazlane, Maroc

« L'AVEC consolide les liens et permet aux femmes de résoudre les problèmes entre elles et d'être flexibles pour les problèmes survenus à l'improviste (urgences, maladies, décès...). Ma femme a changé de comportement, elle a plus de responsabilité au sein du foyer et elle est plus autonome. Elle commence à aborder avec moi des discussions sur l'avenir des enfants, sur notre relation, sur la vie quotidienne, sur la gestion du foyer, ce qui a influencé mon propre comportement et ma relation envers elle. Je l'encourage toujours à assister aux réunions ou aux événements organisés par le biais des AVEC. Elle s'absente parfois trois jours hors du foyer pour ces raisons et c'est moi qui m'occupe des enfants. »

Il faut donc sensibiliser les hommes en amont, afin qu'ils acceptent que les femmes participent aux AVEC puis pendant et après le projet, afin qu'ils respectent l'indépendance financière acquise par les femmes et l'encouragent. Des formations sur les relations de genre, sur l'égalité femmes-hommes et sur l'importance de l'autonomisation des femmes sont également données à l'ensemble de la communauté.

Modifier les normes et les rôles sociaux existants depuis des générations nécessite de travailler étroitement avec les hommes et les garçons dès le plus jeune âge pour déconstruire les stéréotypes sexistes. Dans plusieurs AVEC, en plus des formations, des comités mixtes sur le genre sont mis en place au sein de la communauté pour permettre de s'assurer du respect de l'égalité femmes-hommes et encourager hommes et femmes à travailler ensemble et à dialoguer plus ouvertement.

Le travail avec les hommes se fait en trois étapes :

- ➔ Favoriser leur prise de conscience à l'égard des discriminations envers les femmes à l'aide d'espaces de réflexion sur la masculinité, le genre, le pouvoir ;
- ➔ Initier un dialogue au sein des couples et des familles pour encourager des modes de communication plus ouverts et des relations égalitaires non violentes ;
- ➔ Renégocier les normes sociales grâce à des échanges réguliers entre hommes (appui à la mobilisation d'activistes masculins qui partagent leur histoire personnelle de changement positif avec d'autres hommes et avec la communauté).

Ainsi, en Côte d'Ivoire au sein des AVEC, CARE a développé le modèle des « hommes champions », qui sont des hommes respectueux de l'égalité de genre et promouvant l'autonomisation des femmes. CARE Côte d'Ivoire accompagne une cinquantaine d'hommes intervenant dans leur communauté au travers de sensibilisations de masse ou de porte-à-porte et qui ont ainsi pu sensibiliser plus de 2800 hommes sur l'importance d'impliquer les femmes dans la gestion des ressources du ménage et les hommes dans la lutte contre les violences au sein des foyers, le partage des prises de décision avec leur épouse ou encore la scolarisation des filles. Suite à ces interventions, les violences ont pu être réduites de 25%.

Mohammed AZALT, vice-président de la commune de Ain-El-Lanjer, Maroc

« J'ai été surpris de voir les hommes autoriser leurs femmes à sortir du foyer pendant trois jours pour participer à la foire qu'elles avaient organisée. Les sensibilisations de CARE faites aux hommes sur la participation des femmes au développement et sur les droits des femmes ont été à la base de ce profond changement qui a commencé à transformer positivement notre société. »

MAROC : DES HOMMES CHAMPIONS DE L'ÉGALITÉ

Au Maroc, pour des raisons socio-culturelles, les femmes ont peu d'opportunités économiques et leur travail est généralement informel, sans accès à la protection sociale. Aussi, les personnes vivant en milieu rural sont souvent méfiantes envers le système bancaire qui nécessite des déplacements fréquents vers les grandes villes. Le projet « AVEC Maroc » a mis en place une stratégie d'engagement des hommes pour promouvoir l'égalité des genres et la masculinité positive et assurer un environnement favorable à une plus grande participation des femmes à la vie des communautés.

L'implication des hommes au sein du projet représente un facteur important et motivant pour l'appropriation locale du projet. Plusieurs solutions ont été développées pour engager au mieux les hommes comme étant des alliés des femmes : un comité d'hommes mobilisateurs s'est notamment constitué. Le rôle de ce comité est d'inciter les hommes de la communauté à s'investir pour l'autonomisation économique des femmes. Ce comité a été sensibilisé à l'égalité de genre et à la lutte contre les stéréotypes sexistes. Des séances de sensibilisation ont été menées pour permettre une meilleure appropriation de la méthodologie AVEC, favoriser l'implication des hommes dans des activités au côté des femmes, les sensibiliser sur plusieurs thématiques telles que les violences sexuelles, sexistes et basées sur le genre, ainsi que sur l'importance de la création des activités génératrices de revenus. Les formations ont comme objectif de valoriser le rôle des femmes dans la création des richesses, afin de reconnaître la valeur des activités non monétaires assurées par les femmes et le partage des tâches domestiques entre homme et femme.



INCLUSION FINANCIÈRE ET PARTICIPATION DES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Si 2,5 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services bancaires formels ou de microfinance, les femmes en sont les premières exclues⁷. Souvent, l'accès à des produits financiers comme les comptes bancaires requiert, dans de nombreux pays, l'accord du mari ou des titres de propriété que les femmes possèdent rarement.

En étant une première étape vers l'accès à l'épargne et au crédit pour les femmes, les AVEC peuvent faciliter également l'accès à des services financiers plus formels pour les groupements ayant une bonne capacité d'épargne et désirant se tourner vers les instituts bancaires. Le fait d'être en relation avec le système financier classique, assure la sécurité de l'argent épargné et l'obtention de crédits plus importants. CARE joue un rôle de médiateur entre les communautés, les femmes et les établissements bancaires. Les femmes sont très méfiantes vis-à-vis des banques qui ont du mal à les voir comme des clientes potentielles intéressantes, puisqu'elles n'ont souvent pas accès à la propriété foncière et qu'elles épargnent de faibles montants. Le rôle de CARE est également de négocier avec les établissements bancaires des frais de gestion et des taux d'emprunt et de remboursement plus avantageux et adaptés aux groupements d'AVEC tout en s'assurant que l'inclusion financière respecte les règles de fonctionnement des AVEC et les populations concernées.

Près de 20 à 30% des AVEC souhaitent à terme accéder aux services financiers d'institutions de microfinance ou de banques locales. Au fur et à mesure que les AVEC gagnent en maturité, les membres ont besoin de verser leur surplus de liquidités dans un endroit sûr, d'accéder à des volumes en capitaux plus importants et d'accéder à des produits et des services plus sophistiqués. Depuis 2008, CARE s'appuie sur la téléphonie mobile pour relier les institutions formelles et les membres d'AVEC, ce qui facilite et sécurise les transferts d'argent. Cela permet d'atteindre des zones rurales excentrées.

HAÏTI : LE PASSAGE VERS L'INCLUSION FINANCIÈRE

Dans le cadre d'un projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations, CARE facilite la liaison des groupes AVEC aux services financiers formels. Un accord de partenariat a été signé entre CARE et une institution de microfinance haïtienne pour simplifier l'accès au crédit de différents groupes AVEC. 41 groupes AVEC participants à ce projet et déjà bénéficiaires de crédits ont pu ainsi augmenter leur portefeuille. La relation entre les AVEC et l'institution de microfinance locale a permis aux femmes de développer de nouvelles opportunités économiques.

L'accès à des services financiers formels, abordables et de qualité permet aux femmes d'augmenter leurs opportunités économiques et leur autonomisation financière. Pour cela, l'accès à l'inclusion financière concerne davantage les groupements plus autonomes et d'une certaine grandeur qui représentent un nouveau marché pour les institutions financières qu'elles essaient de capter. Ce n'est pas vraiment possible pour les groupements les plus vulnérables, n'ayant que peu de capacité d'épargne et de crédit. Pour s'assurer de la réussite de l'inclusion financière des groupes d'AVEC, il est nécessaire que les intérêts des populations concernées soient au cœur de la relation avec les institutions financières⁸.



RECOMMANDATIONS

Recommandations à destination des gouvernements

- **Créer un environnement favorable au respect des droits des femmes.** Ce sont eux qui ont le pouvoir de reconnaître les droits des femmes au niveau législatif et national. Les autorités locales doivent s'assurer de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et notamment de l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes (ODD 5).
- **S'assurer de l'inclusion des hommes et des garçons** dans toutes les politiques ou les projets sur les droits des femmes afin de viser un changement des normes sociales de genre.
- **Favoriser l'adaptation des services financiers et bancaires aux besoins des personnes les plus vulnérables,** notamment par la suppression de certaines barrières et réglementations et en améliorant l'accès de tous et toutes aux services financiers.
- **Favoriser l'accès des femmes à l'emploi formel** notamment en finançant davantage des programmes d'insertion économique des femmes favorisant leur émancipation et leur indépendance financière.
- **S'assurer de la prise en compte du genre dans l'aide publique au développement :** en 2015, seulement 17% des projets de l'aide au développement française intégraient le genre selon le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire d'intégrer transversalement le genre dans l'ensemble des projets de développement mais aussi d'investir plus dans des projets dédiés au renforcement des droits des femmes.

Recommandations pour la mise en œuvre des AVEC

- **Favoriser la création de fédérations d'AVEC** permettant de faciliter un passage à l'échelle et de maximiser l'impact des AVEC.
- **Accompagner la mise en œuvre des AVEC par un travail de plaidoyer** sur la méthodologie des AVEC pour qu'elle puisse notamment être reprise dans les stratégies nationales.
- **Travailler avec les leaders communautaires et les autorités locales** pour qu'elles s'assurent de la bonne mise en œuvre des lois nationales et promeuvent des normes sociales favorables aux femmes.
- **Travailler avec les hommes et les garçons** pour l'autonomisation des femmes afin de provoquer des changements durables dans les normes sociales.
- **Intégrer la méthodologie des AVEC et le genre dans d'autres projets,** notamment dans les projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et dans la réponse humanitaire, en vue d'un renforcement réel de la résilience des femmes.

NOTES

- 1 AFD, 2014, Idées reçues et enjeux sur le genre, *Question de développement*.
Disponible sur <http://www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Question-developpement/09-question-developpement.pdf>
- 2 Organisation internationale du travail, 2012, *Tendances mondiales de l'emploi 2012 : Prévenir une aggravation de la crise de l'emploi*.
Disponible sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_168092.pdf
- 3 ONU Femmes, 2012, *CSW56 – Faits et chiffres sur les femmes rurales*.
Disponible sur <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/commission-on-the-status-of-women-2012/facts-and-figures>
- 4 Banque mondiale, 2012, *Egalité des genres et développement*.
Disponible sur <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936231894/Overview-French.pdf>
- 5 Banque Mondiale, 2014, *Global Findex Database 2014, Measuring Financial Inclusion around the World*.
Disponible sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/pdf/WPS7255.pdf#page=3>
- 6 Banque Mondiale, 2014, *Global Findex Database 2014, Measuring Financial Inclusion around the World*.
Disponible sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/pdf/WPS7255.pdf#page=3>
- 7 Banque Mondiale, 2014, *Global Findex Database 2014, Measuring Financial Inclusion around the World*.
Disponible sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/pdf/WPS7255.pdf#page=3>
- 8 Les recommandations de CARE pour lier les groupes d'épargne et les institutions financières sont détaillées dans un rapport de CARE de 2013, *Connecting the World's Poorest People to the Global Economy*, disponible sur http://www.care.org/sites/default/files/documents/ECON-2013-CARE-%20Connecting-the-worlds-poorest_0.pdf



CARE France

71 rue Archereau
75019 Paris

T/ +33 1 53 19 89 89

www.carefrance.org



À PROPOS DE CARE

Fondée en 1945, l'ONG internationale CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel.

Le réseau CARE est présent dans 94 pays. En 2016, 80 millions de personnes ont bénéficié de ses programmes en Afrique, Asie, Amérique latine, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Océanie.

CARE s'attaque aux causes profondes de la pauvreté en adoptant une approche intégrée consistant à travailler de manière complémentaire sur différentes thématiques : l'accès à la santé, l'éducation, le développement économique, la sécurité alimentaire, etc.

Dans des situations de réponses à l'urgence ou dans des contextes de développement, CARE promeut le rôle central des femmes et des filles comme actrices du développement.

Dans l'ensemble de ses projets, CARE s'attache à promouvoir les droits humains, l'égalité des sexes, la justice sociale, économique et environnementale et la bonne gouvernance.

CARE France

→ L'un des **14** membres du réseau CARE International

→ Créée en **1983**

→ Présente dans **32** pays

→ **96** projets sur le terrain

→ **879 049** bénéficiaires directs